



REGLEMENT PARTICULIER

Trophée PAPANGUE

D7/D8 - D9/P10 et P11/P12

Co-Organisés par le BCSPI/BCP et la LNBR

Art.01 Le tournoi est autorisé et se déroulera selon les règles de la F.F.B.A.D , le 12 et 13 décembre 2020.
Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Art.02 Autorisé aux **CADETS, JUNIORS, SENIORS ET VETERANS**, de série **D 7 / D 8 - D9 / P 10 et P11 - P12**, garçons et filles disposant à la date limite d'inscription de la validation de leur licence sur Poona.
Les licences non validées par la LNBR ne pourront pas être prises en compte.

Art.03 La **date limite d'inscription est fixée au 06 décembre 2020** à minuit (heure Réunion).
Les inscriptions sont à renvoyer à patrix974@gmail.com et bernardsuacot@gmail.com
Le tirage au sort sera effectué par le JA et le GEO de la compétition.
Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du CPPH à la date du tirage au **sort le 07 décembre.**
Les frais d'inscriptions seront dus, en cas de désistement quel que soit la raison.
Une inscription est considérée complète lorsque le formulaire d'inscription est correctement renseigné.

Art.04 Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre **Mr SUACOT Bernard**.
Les joueurs qui font l'objet d'une interdiction de tournoi ne peuvent s'inscrire que si cette interdiction prend fin avant la date du tournoi.
Un juge arbitre officiel officiera le jour du tournoi.

Art.05 Tournoi organisé par la LNBR; le BCP et le BCSPI, au gymnase NELSON MANDELA, à Terre Sainte St Pierre.

Art.06 **Les tableaux ouverts sont le SH, SD, DH, DD et DX pour tous les joueurs licenciés sur la ligue Réunion.**

Tableaux : Un joueur peut s'inscrire dans 2 tableaux au maximum.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date fixée sur la fiche

d'inscription. Le nombre de joueur minimum pour que le tableau se joue est fixé à 4 joueurs ou paires

De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique.

Art.07 La série ouverte est : **D7/D8 - D9/P10 et P11/P12**

Tous les joueurs de série inférieure ou égale à la série D7 peuvent s'inscrire !

Tout joueur qui s'inscrit dans une série dans un tableau DEVRA s'inscrire dans la même série dans Tous les tableaux

Art.08 Dans la mesure du possible, il y aura **2 sortants dans les poules de 3 et de 4** dans le cas où le nombre de matchs reste en dessous des 8 matchs par jour et par joueur.
Le comité d'organisation se réserve la possibilité de faire qu'un seul sortant par poules de 3 et/ou par élimination directe pour ne pas dépasser le nombre de match maxi par joueur et par jour. Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Art.09 Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable (au maximum 5 mineurs), connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC).

Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du Juge Arbitre.

Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur.

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

(texte concernant l'accompagnement des mineurs Réf Officiel du badminton juillet 2011 n°17).

- Art.10** Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque ainsi qu'au juge arbitre** dont il attendra d'obtenir l'accord. Les **matchs pourront être annoncés avec une heure maximum d'avance** sur l'horaire annoncé.
- Art.11** **Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée chaque jour de la compétition. Dans le cadre des mesures sanitaire le règlement des inscriptions se fera le 1^{er} jour de la compétition.** Chaque club devra collecter les inscriptions en son sein et régler en une seule fois.
- Art.12** Les volants seront pris **en charge par la LNBR pour les finales.** Tous les matchs se dérouleront avec des volants plumes. Le volant officiel de la compétition est le volant plume (**RSL Grad3** ou équivalent, homologué par la FFbad), en vente dans la salle. Pour les phases antérieures aux finales, tout joueur refusant de fournir sa part de volants peut faire l'objet d'une sanction par le Juge Arbitre.
- Art.13** Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- Art.14** **Le temps de prise en compte du terrain est de 2 minutes** mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.
- Art.15** **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être disqualifié par le J.A.** et ce, quel que soit le niveau de la compétition. **Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quel que soit le niveau de la compétition.**
- Art.16** L'accès au **plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs** devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges arbitres, coachs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match et de leur masque qu'ils devront remettre à leur sortie du terrain une fois la rencontre terminée et ceci afin de respecter une des règles sanitaires en vigueur.
- Art.17** **Rappel :** Quand le score atteint la 1^{ère} fois 11 dans chaque set, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 s (s'ils le désirent), et d'une interruption de 120 s entre chaque set. Pendant ces arrêts, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce « 20s » de reprise de match.
- Art.18** **Coaching :** le coaching permanent est autorisé selon les modalités définies dans le RGC quand le volant n'est pas en jeu. Le coach devra être assis et porter une tenue correcte (T-shirt, short à minima et basket).
- Art.19** Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains. Portez exclusivement des chaussures munies de semelles blanches ou ne marquant pas le sol.
- Art.20** Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre tant que cela se peut.

- Art.21** Un volant touchant un panneau de basket sera compté « let » au service (maximum 3 fois) , et « faute » en jeu. Tout volant touchant un câble sera compté « let ».
- Art.22** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.
- Art.23** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- Art.24** **Le Juge Arbitre demandera à la CLOT l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).**
- Art.25** **En cas de forfaits volontaires ou non**, les frais d'inscriptions seront dus dès que la date limite d'inscription est dépassée.
Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le Club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la commission régionale d'arbitrage de la Réunion.
- Art.26** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscription non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.
- Art.27** Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en attribuera un. Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par mail l'organisateur, de son choix de nouveau partenaire.

RAPPELS :

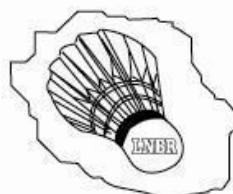
- **Forfait volontaire** : soit, **sans raison valable ou sans prévenir**, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.
Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.
- **Forfait involontaire** : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (**dûment justifiée** par écrit au **maximum 5 jours ouvrables** après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge Arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.
- **les cartons**
 - **Carton jaune** : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
 - **Carton rouge** : c'est une faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.
 - **Carton noir** : c'est la disqualification pour mauvaise conduite.

2 cartons rouges entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.

1 carton noir entraîne la suspension immédiate de 2 mois.

LE COMITE D'ORGANISATION VOUS SOUHAITE LA MEILLEURE COMPETITION DANS LE RESPECT DES REGLES, DES ARBITRES, DES JUGES ARBITRES, DES BENEVOLES, DES ORGANISATEURS ET DES AUTRES JOUEURS ET JOUEUSES.

Juge arbitre de la compétition
Mr SUACOT Bernard



GEO de la compétition
Mr LAURET Patrice

BADMINTON REUNION